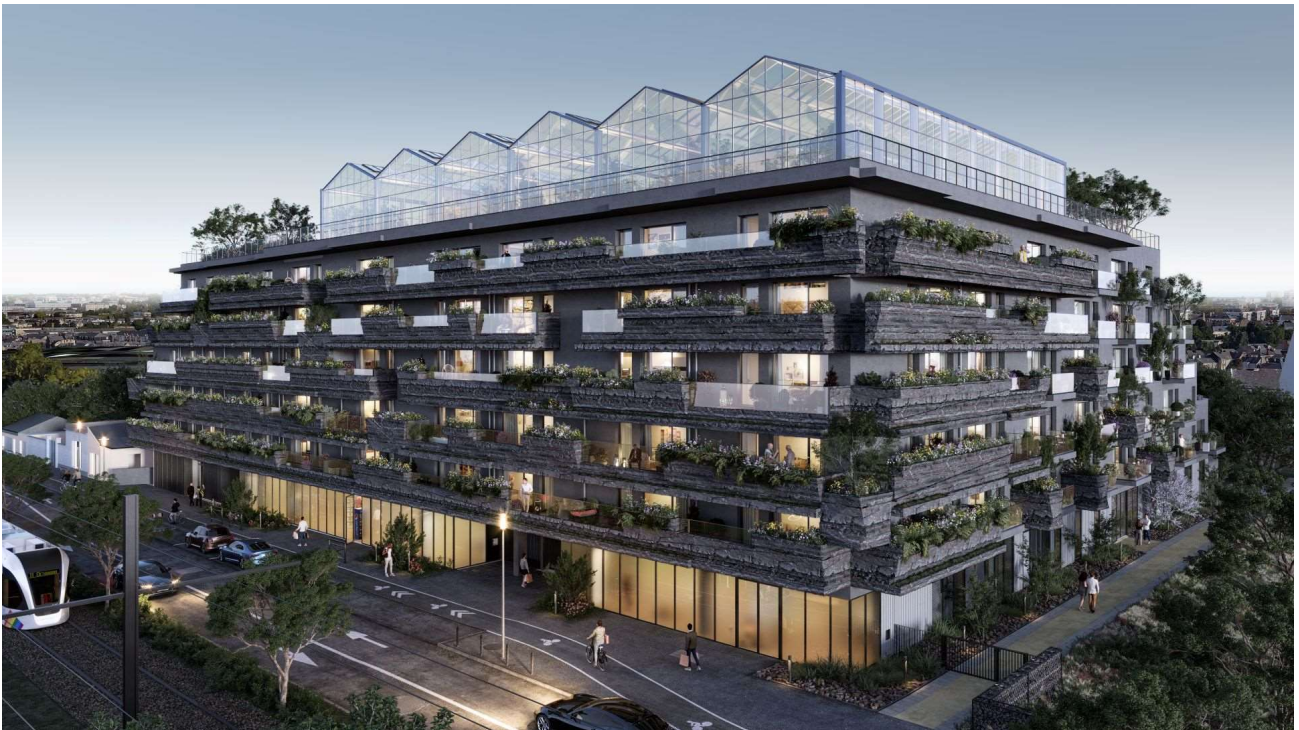


PROJET CLIMAX À ANGERS : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'ACQUISITION DE LA FERME URBAINE

Pour son programme immobilier Climax, Lamotte lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'acquisition et la gestion de la ferme urbaine. Retrouvez toutes les informations de ce projet ambitieux à Angers et les détails du règlement de consultation.



Crédit perspective : © Hive & Co

CLIMAX, UN PROGRAMME MIXTE AVEC UNE FERME URBAINE

Lauréat au concours Imagine Angers, Lamotte lance un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'acquisition et la gestion de la ferme urbaine**. Le projet fait partie intégrante de l'ambitieux programme immobilier Climax, à deux pas du cœur de ville et du Centre de Congrès d'Angers. Climax fait la part belle à la mixité, à la diversité et à l'environnement, avec des logements aux façades végétalisées, une résidence dédiée aux seniors, une résidence étudiante, et des cellules commerciales au rez-de-chaussée.

Le sixième et dernier étage de l'ensemble immobilier, situé entre l'avenue Montaigne et la rue Larevellière, accueillera sur son toit une **ferme urbaine avec des serres**. La ferme urbaine devra être directement liée à l'un des commerces, qui pourra accueillir des producteurs locaux, une épicerie ou bien un restaurant.

LA FERME URBAINE DE CLIMAX, SYMBOLE DE L'AGRICULTURE URBAINE À ANGERS

La ferme urbaine agit comme un **manifeste en faveur du développement de l'agriculture urbaine** dans la cité angevine. Constituée de 445 m² de serre, elle sera visible tout au long de l'avenue Montaigne. Les espaces cultivés offriront ainsi un étonnant prolongement végétal aux terrasses des logements situés au dernier étage.

Selon François Legros, Directeur Lamotte dans la région Pays de la Loire, « *la ferme urbaine prône le retour d'une nature productive en ville. L'intention du projet est aussi de permettre aux différentes typologies de population de se retrouver, d'échanger et de vivre ensemble, à travers de nouveaux usages et de nouvelles synergies* ».

LE RÈGLEMENT DE CONSULTATION, POUR EXPLOITER LA FERME URBAINE

La consultation est un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ouvert à destination d'investisseurs ou d'investisseurs/exploitants. L'appel, qui porte sur la ferme urbaine intégrée à l'opération immobilière Climax, a pour objet l'identification d'un ou plusieurs groupements pour **investir et exploiter la ferme urbaine** composée d'une surface en toiture de 462 m² (dont 445 m² de serre) **et un local d'activités** en RDC d'une surface de 307m² (dont 262m² de local commercial).

Le(s) groupement(s) lauréat(s) aura(ont) pour mission de **développer** de manière autonome **une activité pérenne et économiquement viable** et de créer un **lieu convivial, ouvert et vecteur de lien social**. Dans le cadre de la consultation, les candidats devront notamment produire un business model et un business plan sur les 5 premières années d'exploitation.

Lancé à l'initiative des principaux partenaires du projet Climax, l'AMI est piloté par Lamotte, accompagné d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (We Agri), en collaboration avec la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole. La **réponse** à cette consultation, dont le règlement est disponible sur le site www.lamotte.fr, est attendue au plus tard le **15 février 2023**.

OUI à l'environnement !

// À PROPOS DE LAMOTTE

Lamotte intègre les savoir-faire et les expertises permettant d'être présent sur tous les segments de l'immobilier : construire, gérer, exploiter ou investir. Groupe familial indépendant, Lamotte réalise en 2021 un chiffre d'affaires cumulé de 368 783 K€ HT. Implanté dans les grandes métropoles françaises (Paris, Rennes, Nantes, Bordeaux, Lyon), le Groupe Lamotte accompagne avec ses 700 collaborateurs les mutations des villes et les grands projets de vie. En 2021, ce sont 1 340 logements réservés, 26 500 m² d'immobilier d'entreprise et commerces construits, 700 000 m² d'immobilier d'entreprise gérés, près de 5 000 logements gérés et 21 résidences services seniors exploitées. www.lamotte.fr